

Actes de la 4^{ème} rencontre du COMITÉ DE BIEN CANAL DU MIDI

Villefranche-de-Lauragais, mercredi 04 décembre 2019

Bram, jeudi 05 décembre 2019

Tous acteurs !

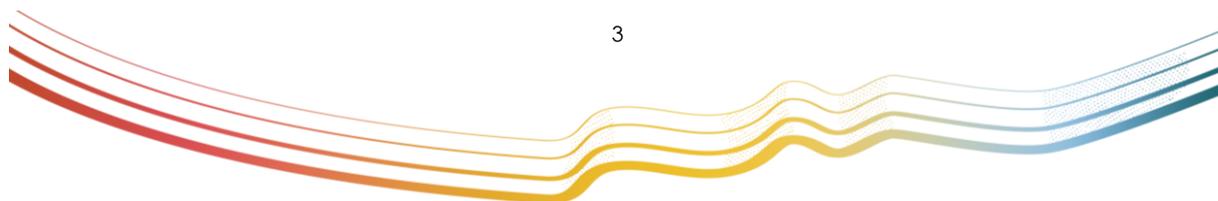


Table des matières

1. Déroulé	4
2. Discours introductifs	5
2.1. Préfecture de la Région Occitanie	5
2.2. Région Occitanie	6
2.3. Voies navigables de France (VNF)	8
3. Le plan de gestion : objectifs, stratégie et grandes échéances	9
4. Points clés du diagnostic, objectifs stratégiques et exemples d'actions associées	10
4.1. L'ouvrage de génie civil	11
4.2. Le parc linéaire	12
4.3. Vecteur de développement du territoire	13
4.4. Les acteurs de la gestion et la gouvernance du Bien	15
4.5. Echanges avec la salle	16
5. Atelier « Vecteur de développement des territoires »	24
5.1. Présentation des actions	24
5.2. S'approprier et prioriser les actions	24
5.3. Témoignage Nils Brunet - Chemins de Compostelle	25
5.4. Compléter et amender les actions du plan de gestion	25
Action 13 : Définir une stratégie de définition et de valorisation de l'identité du Bien « canal du Midi »	26
Action 14 : Engager des études préalables pour la mise en valeur des sites emblématiques du Bien ..	26
Action 16 : Assurer la continuité cyclable le long du canal (véloroute V80 et V8)	27
Action 17 : Valoriser l'économie locale des territoires du canal	27
Action 21 : Requalifier les espaces publics et développer les offres de service dans les territoires du canal	27
Action 24 : Bâtir une stratégie globale d'animation culturelle autour des valeurs du Bien canal du Midi, intégrant des évènements « phares »	28
6. Atelier « Ouvrage de génie civil et parc linéaire »	28
6.1. Présentation des actions	28
6.2. S'approprier et prioriser les actions	29
6.3. Témoignage Pierre Etchevers – Météo France	29
6.4. Compléter et amender les actions du plan de gestion	30
Action 1 : Inventorier le patrimoine (attributs) du canal du Midi	30

Action 8 : Lancer une étude de définition de la stratégie d'utilisation du bâti domanial non utilisé pour l'exploitation du canal	30
Action 12 : Intégrer les enjeux du canal du Midi dans la planification de l'aménagement du territoire	31

7. Atelier « Acteurs et gouvernance »	31
7.1. Présentation des actions	31
7.2. S'approprier et prioriser les actions	32
7.3. Témoignage Morgane Costes-Marre – Entente Causse-et-Cévennes	32
7.4. Compléter et amender les actions du plan de gestion	33
Action 25 : Créer un conseil scientifique pour le canal	33
Action 26 : Intégrer la représentation citoyenne dans la gouvernance du système de gestion	34
Action 31 : Mettre en place un observatoire permanent de la fréquentation et de l'économie touristique sur le canal.....	34
8. Clôture	35



1. Déroulé

Discours introductifs

- Laurent CYROT, *Directeur de projet canal du Midi - Préfecture de la Région Occitanie*
- Hélène GIRAL, *Région pour la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée*
- Henry BOUYSES, *Directeur territorial Sud-Ouest Voies Navigables de France (VNF)*

La démarche d'élaboration du plan de gestion

- Laurent CYROT, *Directeur de projet canal du Midi - Préfecture Occitanie*

Les grands enseignements des ateliers

Animation

Guilhem LATRUBESSE, *Chef de projet – cabinet Parménion - Ethics Group*
Enora LASNE, *Consultante – cabinet Parménion – Ethics Group*

- Laurent CYROT, *Directeur de projet canal du Midi - Préfecture Occitanie*
- Mickaël COLIN, *Directeur de mission - cabinet Grahal*
- Evelyne SANCHIS, *Cheffe d'arrondissement patrimoine et environnement - VNF*
- Nelly VULCANO-GREULLET, *Cheffe de projet Canal du Midi - DREAL Occitanie*
- Philippe CLARY, *Directeur projet politiques territoriales – Région Occitanie*

Atelier « Vecteur de développement des territoires »

Animation : Cabinet Parménion-Ethics Group

- Nils BRUNET, *Directeur - Agence des Chemins de Compostelle*

Atelier « Ouvrage de génie civil et parc linéaire »

Animation : Cabinet Parménion-Ethics Group

- Pierre ETCHEVERS, *Climatologue - Météo France*

Atelier « Acteurs et gouvernance »

Animation : Cabinet Parménion-Ethics Group

- Morgane COSTES-MARRE, *Directrice - Entente Causses-et-Cévennes*

Clôture

2. Discours introductifs

2.1. Préfecture de la Région Occitanie

LAURENT CYROT, DIRECTEUR DE PROJET « CANAL DU MIDI » - PREFECTURE DE LA REGION OCCITANIE

Je tiens à remercier Madame la représentante de la Région Occitanie Pyrénées/Méditerranée et Monsieur le Directeur territorial Sud-Ouest de Voies Navigables de France et de manière générale Mesdames et Messieurs pour votre mobilisation et votre présence aujourd'hui. J'ai le plaisir d'ouvrir ce 4^{ème} comité de Bien du canal du Midi. Vous me permettez à ce sujet d'excuser le préfet de la région Occitanie, Etienne GUYOT qui n'a pu se rendre disponible pour participer à ce comité de Bien.

Donc ce 4^{ème} comité de Bien après celui de juin 2016, janvier 2017 et février 2019 est aussi le deuxième de l'année 2019.

L'année 2019 est une année particulière puisque ce sera l'année de la fin de l'élaboration du plan de gestion du 1er plan de gestion du canal du Midi.

Cette nouvelle rencontre est l'occasion de faire le point avec vous sur la co-construction du plan de gestion, sur ce qui a été fait cette année et de travailler avec vous sur la suite et notamment sur les actions qui découleront du diagnostic du plan de gestion. L'année 2019 nous a aussi permis de conforter la gouvernance du Bien : nous avons présenté en février dernier lors du comité de Bien, la signature de la convention créant l'Entente du canal du Midi : signature qui a eu lieu le 7 décembre 2018 et qui rassemble Voies Navigables de France, la Région, les 4 départements aux côtés de l'Etat. Sur cette base, l'année 2019 aura permis de réunir régulièrement le comité de Bien, l'instance principale de gouvernance du Bien canal du Midi, instance de concertation et d'échanges avec tous les acteurs du canal. Elle nous aura aussi permis de réunir le comité stratégique qui est l'instance politique de la gouvernance et qui regroupe l'Etat, Voies Navigables de France, la Région, les 4 départements (Haute-Garonne, Tarn, Aude et Hérault) et les 16 intercommunalités, ainsi que des réunions techniques menées soit avec les intercommunalités, soit sous forme d'ateliers du comité de Bien comme en juin dernier. Toutes ces réunions de gouvernance permettent d'organiser la cohérence des actions, d'échanger sur la stratégie et de structurer le soutien, notamment financier, du projet de préservation et de valorisation du Bien.

Nous préparons ainsi le terreau qui permettra aux projets d'éclorre plus vite et de donner des fruits plus rapidement pour le bien de tous et j'espère que vous en verrez des exemples sur ces deux prochaines journées de travail ensemble et évidemment dans les mois et les années à venir.

Au sujet des actions qui sont réalisées, je tiens à remercier tout particulièrement les partenaires et notamment les communes, les intercommunalités, les départements, la Région et Voies Navigables de France pour toutes les actions qu'ils portent au bénéfice du canal, au bénéfice des professionnels aussi et d'une manière générale au bénéfice de la population des territoires du canal du Midi.

J'évoquais tout à l'heure la signature de la convention créant l'Entente. Presque un an plus tard, c'est un contrat-cadre qui a été signé par les mêmes partenaires pour préciser et prioriser les financements des actions pour le canal. Il a été signé pour la période de 2019 à 2021 car nous préparons activement avec la Région et Voies Navigables de France le futur contrat de plan Etat-Région dans lequel nous espérons que le canal du Midi aura toute sa place.

Nous aurons donc très bientôt à la fois une gouvernance effective, une ambition commune, un plan d'actions partagé et un cadre de financement opérationnel.

Les trois piliers que nous avons évoqué en février dernier au comité de Bien à savoir, la gouvernance, la feuille de route et le soutien au territoire vont donc bientôt être opérationnels. L'année 2020 verra aussi un évènement particulier au mois de mars, les élections municipales, qui aura un impact sur les projets portés par les collectivités. Mais la dynamique engagée doit continuer. Je vous souhaite aujourd'hui une bonne journée de travail et je vous remercie tous pour votre présence.

2.2. Région Occitanie

HÉLÈNE GIRAL, CONSEILLÈRE RÉGIONALE - RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

Mesdames et Messieurs les parlementaires, Monsieur CYROT directeur de projet représentant le préfet de Région Monsieur GUYOT, Monsieur le directeur territorial Sud-Ouest de Voies Navigables de France, Mesdames et Messieurs les vice-présidents des Conseils départementaux et conseillers départementaux, Mesdames et Messieurs les Maires, Mesdames et Messieurs les élus et plus largement Mesdames et Messieurs. A mon tour également d'excuser Madame Carole DELGA, Présidente de Région, qui malheureusement ne pouvait pas être parmi nous aujourd'hui, qui le regrette et vous connaissez son attachement au développement du canal du Midi. Elle m'a demandé de la représenter et c'est avec beaucoup de plaisir que je participe à ce comité de Bien. Comité de Bien qui, le 15 février dernier a lancé les travaux d'élaboration du plan de gestion du Bien canal du Midi.

Depuis, le comité de Bien s'est réuni tout au long des derniers mois et dernières semaines : les équipes ont travaillé sous la forme d'ateliers et de comités techniques et je tiens à remercier et féliciter l'ensemble des techniciens qui ont participé à ces travaux.

Le 8 novembre dernier, le comité stratégique a approuvé les principales orientations stratégiques du futur plan de gestion issues des différents travaux. Si nous rappelons en permanence ces étapes, c'est pour montrer que le travail est engagé et avance bien. Je voudrais simplement vous rappeler les enjeux : en juin 2016 le préfet de Région et la Présidente de Région avaient pris l'initiative de créer et de réunir le comité de Bien du canal du Midi. Deux enjeux avaient été clairement identifiés, le premier, qui était même un défi, consistait à assurer le maintien de l'inscription du canal du Midi au patrimoine mondial de l'humanité car le maintien de cette inscription était réellement menacé dans la mesure où le Bien canal du Midi ne répondait pas aux attentes légitimes de l'UNESCO : pas de plan de gestion, pas de mesures de sauvegarde ou de préservation autres que celles du domaine public fluvial, nécessité de disposer d'une stratégie de moyens techniques et financiers spécifiques et d'une gouvernance appropriée. Depuis, chacun de ces sujets a fait l'objet de travaux particuliers qui se sont traduits par la mise en place de dispositions de préservation des paysages du canal et de son système d'alimentation, d'une première stratégie de moyens financiers dans le cadre de la révision des contrats de plan Etat-Région, un premier contrat-cadre dit « plan canal » signé le 8 novembre dernier pour la première période 2019-2021 entre l'Etat, la Région, Voies Navigables de France et les quatre départements, d'une gouvernance dédiée avec la création du comité de Bien canal du Midi en 2016, la constitution de l'Entente du canal du Midi en 2018 et enfin l'élaboration du plan de gestion qui nous occupe aujourd'hui. Autant de chantiers qui devraient nous permettre d'être présents dans de bonnes conditions pour la prochaine évaluation intermédiaire qui sera

conduite d'ici quelques mois par les instances de l'UNESCO. Je pense que la situation du Bien canal au regard de l'UNESCO a considérablement évolué et je tiens à vous en remercier Monsieur CYROT et par votre intermédiaire, les services de l'Etat, vous remercier également Monsieur BOUYSES pour la qualité du partenariat avec Voies Navigables de France, remercier les départements (Aude, Haute-Garonne, Hérault et Tarn), chacun des 16 EPCI du linéaire, les Maires ainsi que l'association des communes riveraines du canal du Midi et du canal des Deux-Mers et l'ensemble des acteurs socio-économiques pour ce travail accompli.

Il y avait et il y a toujours, un deuxième enjeu qui est celui du développement et de la valorisation économique, culturelle et touristique du canal du Midi et de ses territoires et cela interpelle directement le plan de gestion.

Ce plan de gestion abordera un large éventail de domaines allant de la sauvegarde du canal du Midi et de son entretien jusqu'à celui de la valorisation économique, touristique et culturelle mais aussi la question de l'eau qui est l'un des sujets centraux et passant par la médiation culturelle et patrimoniale.

Si les grandes orientations ont été approuvées lors du comité stratégique du 8 novembre, nous allons travailler au cours de ces prochains ateliers à la programmation des actions du plan de gestion. Je voudrais vous faire part des trois attentes et préoccupations majeures de la Région : tout d'abord, maintenir au niveau des actions le fort niveau d'ambition que le Bien canal du Midi exige au regard des formidables arguments qui sont les siens, si chaque action va faire l'objet d'une feuille de route il est indispensable de fixer très rapidement les objectifs attendus, d'en estimer les coûts, de pré-esquisser les partenariats financiers qui devront être étudiés et négociés en temps voulu mais aussi définir précisément la feuille de route technique et règlementaire qui s'attachera à chacun des projets.

Nous l'avons dit à plusieurs reprises, la solidité du plan de gestion reposera sur l'implication de chacun d'entre nous dans cette dynamique et co-définition, de co-construction que le préfet de Région et la Présidente de Région ont souhaité.

Nous aurons besoin de cette intelligence collective qui s'est construite au fil de ces dernières années et de ces derniers mois pour les phases de mise en œuvre des projets. En clair, collectivement nous avons une obligation de résultats. Fixer un cap, c'est essentiel, c'est la vocation du plan de gestion, être opérationnels et dans le concret l'est tout autant et c'est le rôle du contrat-cadre. Plusieurs actions sont déjà d'ores et déjà bien identifiées et vous me permettrez à titre d'exemple de les citer : la création de la voie verte dans l'Aude et l'Hérault, je tiens dans ce cadre à féliciter le partenariat technique et financier entre Voies Navigables de France, les départements et l'Etat pour la création d'un premier tronçon de 25 kilomètres le long du canal du Midi, la valorisation des sites emblématiques, la reconstitution de la voûte arborée, la création de circuits découverte, la signalisation et la signalétique, la modernisation et la création de haltes nautiques avec le magnifique Port du grand Bassin, la promotion et le rayonnement du canal du Midi à l'International et enfin la création de l'observatoire du tourisme du canal du Midi.

A la suite de nos travaux, le comité stratégique se réunira début 2020 pour se prononcer sur le plan d'action et sur l'ensemble du projet de plan de gestion.

Pour terminer je voudrais dire un mot sur la stratégie de moyens financiers au service de ces projets. Comme l'a annoncé la Présidente de Région, Madame Carole DELGA, depuis 2017 et jusqu'en 2021, la Région mobilise : 40 millions d'euros sur la période 2017-2021, 18 millions et demi spécifiques dans le cadre de la révision des contrats de plan Etat-Région Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées signés le 6 janvier 2017 à l'occasion du 2^{ème} comité de Bien, 21

millions pour les projets communs à l'ensemble du canal du Midi tel que la reconstitution de la voûte arborée, la restauration des ouvrages d'art, la création de la piste cyclable, l'aménagement des ports et des espaces publics, pour la montée en gamme de l'offre de services des territoires du canal.

Ce magnifique patrimoine constitue une formidable opportunité pour le développement économique, culturel et touristique de notre belle et grande Région. Vous pouvez évidemment compter sur l'engagement de la Région. Je vous remercie pour votre attention.

2.3. Voies navigables de France (VNF)

HENRI BOUYSSÈS, DIRECTEUR TERRITORIAL SUD-OUEST - VOIES NAVIGABLES DE FRANCE (VNF)

Je tiens tout d'abord et puisque j'en suis chargé, transmettre les salutations les plus cordiales de Thierry GUIMBAUD le directeur général de Voies navigables de France qui aurait voulu être présent pour ce nouveau comité de Bien et qui m'a chargé de vous dire ce à quoi il pense pour une journée comme aujourd'hui et qui se résume en deux mots : « le chemin parcouru ». Thierry GUIMBAUD souhaite rappeler la satisfaction qu'il a de voir depuis un peu plus d'un an un travail très collaboratif avec l'ensemble des collectivités et parties prenantes du territoire, Laurent CYROT l'a évoqué : en décembre 2018, il s'agissait de la signature de la convention pour l'Entente du canal du Midi, puis il y a eu un comité de Bien en février 2019, des ateliers thématiques qui se sont tenus au printemps, un contrat-cadre qui a été préparé par les techniciens en comité technique et co-signé le 8 novembre dernier en comité stratégique. Nous sommes aujourd'hui réunis pour travailler sur la finalisation du plan de gestion, là encore beaucoup de travail accompli, c'est un plan de gestion qui se veut ambitieux et il s'agira de le soutenir pour que l'Etat puisse répondre devant l'UNESCO de la façon dont le Bien canal du Midi est pris en charge à la fois dans son infrastructure mais aussi dans tous les territoires qu'il traverse.

Le contrat-cadre 2019-2021 est un premier outil de mise en œuvre opérationnelle et financière de ce plan de gestion. Voies navigables de France consacre un peu plus de 50 millions d'euros dans cette contractualisation, c'est dire tout l'enjeu que représente le canal du Midi à l'échelle nationale.

Le rôle de Voies navigables de France c'est deux choses : la première est d'assurer le maintien, la conservation de l'ouvrage notamment du point de vue patrimonial, c'est une lourde tâche parce que c'est un ouvrage ancien et de fait cette maintenance n'est pas simple à boucler budgétairement chaque année. Il faut le maintenir aussi dans les périodes de crise, nous avons connu l'année dernière une crise majeure dans l'Aude, qui a conduit à des drames et à des dégradations très importantes. Il a fallu un investissement important, humain et financier, pour arriver à rétablir l'ouvrage et les possibilités de navigation en temps et en heure pour l'ouverture de la navigation le 17 mars 2019. Je souligne à cette occasion le travail de mes équipes et le soutien de la Région aux financements de ces travaux de réparation. L'autre dimension est l'accompagnement par Voies navigables de France des projets portés par les collectivités. Nous nous attachons à développer un certain nombre de stratégies notamment en matière de gestion portuaire, de foncier avec la valorisation de sites emblématiques.

Je finirai en disant que dans la contrainte financière, parce qu'il faut parler aussi de façon pragmatique, la volonté de l'établissement est vraiment de soutenir les projets. Nous avons déjà des opérations abouties, certaines sont en cours de mise en œuvre.

Nous travaillons pour avoir une bonne cohérence technique entre ce que VNF peut faire et ce qui peut être fait par les collectivités, pour trouver une bonne synergie d'action afin que les projets soient cohérents techniquement et mutualisés à la fois du point de vue de l'ingénierie et des moyens financiers. C'est ce que nous nous employons à faire pour le projet de véloroute dans le département de l'Aude par exemple.

Nous travaillons sur la préparation de la prochaine contractualisation Etat-Région 2021-2027. Nous travaillons sur des nouveaux marqueurs d'identité, de stratégie marketing pour le canal du Midi. Et pour tous ces projets, je vous assure de l'investissement des équipes de Voies navigables de France.

3. Le plan de gestion : objectifs, stratégie et grandes échéances

⇒ LAURENT CYROT, DIRECTEUR DE PROJET CANAL DU MIDI - PREFECTURE OCCITANIE

Cela paraît utile de rappeler ce qu'est le plan de gestion : nous parlons bien du Bien UNESCO canal du Midi. Le plan de gestion va présenter le Bien en lui-même : que gère-t-on ? quelle est la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) du Bien canal du Midi ? pour rappeler la valeur patrimoniale que nous devons gérer et le périmètre du Bien : le canal du Midi proprement dit entre Toulouse et Marseillan, du système d'alimentation (de la prise d'Alzeau jusqu'à Naurouze). Le périmètre comprend aussi le canal de Jonction et le canal de la Robine jusqu'à Port-la-Nouvelle.

Pour rappel, le plan de gestion identifie des enjeux, des problématiques, il fait l'état de l'art sur le système de gestion actuel, identifie les points forts mais aussi les points faibles et les menaces sur le Bien en plus de reprendre globalement tous les documents de planification et de stratégie qui peuvent exister sur le territoire du canal. Sur la base de ce diagnostic il donne des orientations de gestion, propose des objectifs stratégiques et des actions pour y répondre.

En résumé, les objectifs que nous devons nous fixer sont le maintien du patrimoine en optimisant ses usages, la valorisation du canal, en en faisant profiter les territoires « dans leur épaisseur » et le rayonnement du canal dans le 21ème siècle. C'est sur cette base que l'élaboration du plan de gestion a été menée, et elle doit rester notre fil rouge pour les actions que nous mènerons.

En ce qui concerne le calendrier, en commençant par la fin :

- Nous avançons comme prévu, le calendrier présenté en février 2019, sera tenu, avec **une approbation du plan de gestion à mi-2020**. Avant cela, il va y avoir la consultation au niveau national, il faut solliciter l'avis des Ministères de la Culture et de l'Ecologie notamment et puis le document sera transmis au centre du patrimoine mondial de l'UNESCO. Le document sera approuvé formellement par le préfet de la Région Occitanie,
- Depuis le comité de Bien du 15 février, nous avons organisé des **trois ateliers thématiques** : un premier sur le Tourisme le 4 juin à Carcassonne, le second sur le Patrimoine le 11 juin à Agde et enfin l'atelier sur les Paysages urbanisés le 19 juin à Ayyguesvives. Pour chacun de ces ateliers le compte rendu vous a été envoyé,

- L'instance politique du plan de gestion, **le comité stratégique, s'est réuni le 8 novembre dernier ***
- Enfin, le présent **comité de Bien et ses ateliers** qui va permettre de partager avec vous les résultats des travaux conduits cette année et des arbitrages du 8 novembre dernier. L'objectif des prochains ateliers sera donc, vous l'aurez compris, de travailler sur le plan d'action.

*Pour rappel les membres du comité stratégique sont l'Etat, la Région, VNF, les 4 Départements et les 16 intercommunalités touchées par le canal. Les membres du comité stratégique : le préfet de région, le Directeur Général de VNF, et les élus ont validé les orientations stratégiques du plan de gestion : les éléments du diagnostic et les objectifs stratégiques. Sur la base du travail réalisé en co-construction, notamment lors des ateliers de juin. Les partenaires ont en outre signé un document qui structure et priorise les financements en faveur du canal, pour que les actions puissent se concrétiser.

Six axes prioritaires ont été définis : Axe 1 – Préserver le patrimoine constitutif du bien « canal du Midi », Axe 2 – Promouvoir, faire vivre et transmettre la Valeur Universelle Exceptionnelle du canal du Midi, Axe 3 – Développer le potentiel touristique du canal du Midi et de ses territoires en valorisant ses atouts culturels et patrimoniaux, Axe 4 – Faire du canal du Midi un levier du développement économique des territoires, Axe 5 – Agir pour l'attractivité et la vitalité des « territoires du canal » et enfin, Axe 6 – Le canal du Midi, un laboratoire d'innovation.

Les montants financiers ont aussi été intégrés à ce contrat-cadre, comme rappelé par Madame GIRAL, il y a déjà 80,5 millions d'euros qui ont été contractualisés dans le cadre du plan Etat-Région actuel 2015-2020 sur Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées (les deux anciennes régions), ce montant a été confirmé et les trois partenaires pilotes ont tous les trois décidés d'ajouter plus de 55 millions d'euros en plus du contrat de plan actuel pour une période qui ira jusqu'à 2021. L'idée étant de faire la transition vers le nouveau contrat de plan Etat-Région 2019-2021.

La réunion du 8 novembre a donc permis à la fois d'arrêter la stratégie, et de définir les modalités de financement des actions qui en découleront.

4. Points clés du diagnostic, objectifs stratégiques et exemples d'actions associées

⇒ **LAURENT CYROT, DIRECTEUR DE PROJET CANAL DU MIDI - PREFECTURE OCCITANIE**

L'objectif de ce temps d'échanges est de présenter les éléments clés du diagnostic et/ou les nouveaux éléments et de les éclairer par la présentation d'exemples d'action pré-identifiées.

De fait, pour chaque thématique, la présentation est faite à deux voix : d'abord Mickael COLIN pour le cabinet Grahal présente les éléments nouveaux de diagnostic puis, un(e) membre de l'équipe projet éclaire ces éléments de diagnostic par la présentation de deux actions pré-identifiées pour le plan de gestion.

⇒ **MICKAEL COLIN, DIRECTEUR DE MISSION - CABINET GRAHAL**

Premièrement, un rappel de la méthode du diagnostic : il y aura toujours des points particuliers qui pourraient / pourront être ajoutés à ce diagnostic. L'objectif du diagnostic

c'est la photographie à un moment donné, la mise en perspective qui fait ressortir un certain nombre de points saillants sur lesquels partager et bâtir avec vous des objectifs de gestion.

Deuxièmement, ce que nous avons à gérer, c'est la Valeur Universelle Exceptionnelle du Bien canal du Midi donc notre plan de gestion se construit dans la compréhension de cette valeur patrimoniale reconnue à l'UNESCO ce qui nous ramène aux caractéristiques du canal qui doivent être la base de réflexion pour construire ce plan de gestion : **l'ouvrage de génie civil, le parc linéaire**, le canal du Midi comme **vecteur de développement des territoires** et les **acteurs et la gouvernance**.

4.1. L'ouvrage de génie civil

⇒ **MICKAEL COLIN, DIRECTEUR DE MISSION - CABINET GRAHAL**

Deux éléments clés du diagnostic que nous souhaitons partager avec vous :

- **Une connaissance matérielle et immatérielle du Bien complète et de grande qualité**

La bibliographie actuelle comporte en effet un nombre conséquent d'ouvrages de l'époque moderne concernant aussi bien son créateur, Riquet, que son organisation administrative ou son fonctionnement technique et, plus largement, l'histoire et le fonctionnement des autres canaux de France. La mémoire est au-delà de la matérialité et de la documentation, il y a aussi la mémoire technique et les métiers liés au canal qui sont des éléments clés à prendre en compte dans la gestion de l'ouvrage. Nous sommes là sur un point très positif qu'il faut envisager d'emblée comme fondamental à la gestion du Bien.

- **La ressource en eau : un point essentiel de l'ouvrage de génie civil**

Nous pouvons le voir d'un point de vue qualitatif mais c'est surtout le quantitatif qui a attiré notre attention. D'abord parce qu'il y a la complexité d'un système hydrographique (système d'alimentation) qui est quelque chose d'essentiel avec des usages très différents, (navigation, consommation, irrigation, ...) et des acteurs divers (gens de l'eau, VNF, agriculteurs, les communes, les SAGE, l'Institut des Eaux de la Montagne Noire, ...) qu'il faudra prendre en compte dans le plan de gestion et d'autre part, il y a une raréfaction de la ressource, c'est un enjeu qu'il faut avoir en tête. A court, moyen et long terme, serons-nous encore en capacité d'avoir un niveau d'eau suffisant dans le canal ? Ce n'est pas seulement en termes d'usages qu'il y a une difficulté, c'est l'intégrité même du canal qui est en cause parce que l'eau permet la mise sous pression de la maçonnerie : un niveau qui ne serait plus suffisant impacterait l'ouvrage. Plus que l'entretien et la rénovation à tel ou tel endroit du canal, c'est une vision globale de l'ouvrage qu'il faut avoir.

Ce qui nous amène à la définition des objectifs stratégiques suivants :

- 01 – Préserver et gérer la ressource en eau
- 02 – Préserver la mémoire technique de l'ouvrage
- 03 – Préserver l'intégrité et l'authenticité de l'ouvrage

⇒ **EVELYNE SANCHIS, CHEFFE DE L'ARRONDISSEMENT PATRIMOINE, ENVIRONNEMENT – VNF**

Pour l'ouvrage de génie civil, 8 actions ont été pré-identifiées, deux sont présentées lors de la plénière du matin, les suivantes lors de l'atelier de travail du lendemain.

- Action 6 - Moderniser la gestion hydraulique du canal pour optimiser l'utilisation de la ressource en eau

Cette action consiste à équiper le canal de sondes pour mesurer à la fois les hauteurs d'eau (données utiles pour la navigation et la sécurité, notamment la détection de fuite ou débordements) et les débits en temps réel sur le canal. Cet équipement permettra de centraliser toutes les données sur un système informatique de manière à avoir une vision en temps réel de ce qui se passe sur le canal et le système alimentaire. Cela permettra d'avoir une stratégie d'exploitation adaptée sur le long terme. Les travaux démarrent début 2020 et doivent se terminer fin 2021, ils représentent un investissement de 7 millions d'euros. La deuxième phase consistera à moderniser les ouvrages hydrauliques (travaux de dérivation, rénovation de certains ouvrages, ...). C'est aussi l'installation de systèmes automatiques et de télégestion qui doivent permettre de contrôler et d'intervenir à distance, pour une gestion hydraulique plus réactive et donc optimisée permettant une économie d'eau : coût estimé 7 millions d'euros, le démarrage des études est prévu en 2020 pour une fin de travaux en 2024.

- Action 8 - Définir une stratégie immobilière pour l'utilisation du bâti domanial

La direction territoriale Sud-Ouest de VNF a en charge plus de 450 bâtiments le long du canal des Deux-Mers avec plus de la moitié qui se situe sur le canal du Midi. Ces bâtiments ont des caractéristiques architecturales variées (maisons éclésières, hangars, minoteries ...). La diminution de l'occupation de ces bâtis par les agents de service, le resserrement des bâtiments techniques et administratifs et la fin d'activités historiquement liées au canal (moulins, lavoirs...) a conduit à la libération d'un nombre important de bâtiments. De par sa répartition homogène sur l'ensemble du linéaire, par les qualités du bâti et le lien entretenu avec le canal, la valorisation de ce bâti constitue une opportunité de développer du service aux usagers terrestre et de la voie d'eau mais également à destination des acteurs des territoires traversés.

Pour valoriser ce bâti, VNF propose d'engager une stratégie immobilière pour établir une programmation pluriannuelle d'appels à projets ciblés sur des activités adaptées (besoins de la voie d'eau et des territoires concernés). Pour cela, une équipe pluridisciplinaire regroupant les différentes compétences nécessaires est en cours de sélection. VNF et l'équipe pluridisciplinaire associeront les acteurs du territoire afin d'intégrer leurs projets et attentes en matière de développement d'activités touristiques, culturelles et économiques. La stratégie de développement, une fois établie, sera également mise au débat dans le cadre d'ateliers afin d'intégrer les différentes observations et propositions.

4.2. Le parc linéaire

⇒ MICKAEL COLIN, DIRECTEUR DE MISSION - CABINET GRAHAL

Deux éléments clés du diagnostic que nous souhaitons partager avec vous :

- **Des paysages urbanisés à mieux connaître et à comprendre**

Au-delà des villes, il y a tout ce qui est urbanisé, les lieux de vie et de travail (villages, hameaux, ...). Ces paysages urbanisés du canal semblent aujourd'hui trop peu connus, il faut faire ressortir, leurs types et leur richesse et s'interroger sur le développement et la maîtrise de

ces paysages, au-delà de leur protection, cela revient à faire des choix et à travailler le canal comme un élément qui permet de réfléchir à l'aménagement et au cadre de vie des territoires traversés.

- **La problématique du chancre coloré**

Cette problématique en termes de diagnostic est connue et gérée, ça ne veut pas dire que tout est réglé, des choix et des solutions ont été portés et il y a encore des opérations de restauration à conduire dans le cadre de la replantation des abords du canal.

Ce qui nous amène à la définition des objectifs stratégiques suivants :

- 04 – Maîtriser et promouvoir la qualité paysagère (dans les espaces ruraux comme urbanisés)
- 05 – Préserver et enrichir le patrimoine naturel et paysager du canal

⇒ **NELLY VULCANO-GREULLET, CHEFFE DE PROJET CANAL DU MIDI - DREAL OCCITANIE**

Pour le parc linéaire, 4 actions ont été pré-identifiées, deux sont présentées lors de la plénière du matin, les suivantes lors de l'atelier de travail du lendemain.

- Action 10 - Concilier le développement des territoires et la préservation des grands paysages du Bien.

Cette action consiste à reconnaître les grands paysages du canal en identifiant les objets bâtis et/ou non bâtis qui existent en lien direct avec le côté historique, scientifique et pittoresque de l'ouvrage et qui constituent une part importante de la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) du Bien canal du Midi de manière à mobiliser de bons outils qui sont d'ores et déjà à disposition pour maintenir ces caractéristiques spécifiques qui font des paysages du canal un attribut essentiel. Par ailleurs, il sera également nécessaire sur cette action et en lien avec les grands paysages de réfléchir aux impacts sur les grands paysages de grandes infrastructures avant d'envisager leur implantation.

- Action 12 - Intégrer les enjeux du canal dans la planification de l'aménagement du territoire.

Cette action revient à travailler avec les collectivités pour que leurs documents d'urbanisme intègrent bien et mieux, les enjeux liés à la qualité paysagère et architecturale du canal.

4.3. Vecteur de développement du territoire

⇒ **MICKAEL COLIN, DIRECTEUR DE MISSION - CABINET GRAHAL**

Deux éléments clés du diagnostic que nous souhaitons partager avec vous :

- **Données sur le tourisme : un manque de partage de l'information**

En termes de diagnostic ce qui nous a frappé, c'est peut-être un manque de données et de structuration de l'offre, particulièrement dans le domaine du tourisme avec un déséquilibre de saisonnalité qu'il sera intéressant de travailler pour rééquilibrer.

- **L'importance du jeu des échelles : du global au local**

Cette économie doit se faire avec des initiatives locales, l'idée de tout cela, ce n'est pas d'avoir un grand plan de gestion et des grandes idées que nous aurions de façon autoritaire à décliner mais c'est que le global et le local puissent se nourrir et se coordonner. Cela ne sera jamais au global d'inventer une économie unique ou une offre touristique.

Ce qui nous amène à la définition des objectifs stratégiques suivants :

- 06 – Assurer la continuité du fonctionnement du canal du Midi dans le respect du patrimoine et de l'environnement
- 07 – Asseoir l'attractivité du canal en tant que cadre de vie
- 08 – Développer et coordonner un tourisme durable et de qualité, en valorisant les attributs culturels et patrimoniaux du canal du Midi
- 09 – Renforcer la contribution du canal du Midi au développement économique soutenable et résilient des territoires
- 10 – Positionner le canal du Midi comme territoire d'innovation et d'expérimentation au service des transitions (écologiques, sociales et climatiques).

⇒ **EVELYNE SANCHIS, CHEFFE DE L'ARRONDISSEMENT PATRIMOINE, ENVIRONNEMENT – VNF ET PHILIPPE CLARY, DIRECTEUR PROJET POLITIQUES TERRITORIALES – REGION OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE**

Pour le canal comme vecteur de développement des territoires, 12 actions ont été pré-identifiées, deux sont présentées lors de la plénière du matin, les suivantes lors de l'atelier de travail du lendemain.

- Action 13 (et suivantes) - Définir une stratégie de valorisation de l'identité du Bien « canal du Midi », avec notamment les volets contrat de destination, site internet-portal, ambassadeurs du canal.

L'objectif d'une stratégie de définition et de valorisation de l'identité canal du Midi est de bâtir avec les territoires une stratégie commune de développement et valorisation du territoire canal du Midi. Il s'agit de pouvoir parler d'une même voix dans un objectif final d'amélioration de l'attractivité du territoire et la diffusion des valeurs, notamment porter et faire connaître la Valeur Universelle Exceptionnelle du canal du Midi. Il est proposé tout d'abord de définir le positionnement marketing, de construire ensuite un contrat de destination et en parallèle d'élaborer une marque (et les signes et la communication associés : nom, signature, charte graphique, site Internet...). Un schéma d'interprétation permettant de définir les récits cohérents à porter sur le canal et le territoire est prévu.

- Action 21 - Requalifier les espaces publics et développer les offres de service dans les territoires du canal.

Sur la vitalité des territoires, lors du contrat-cadre nous avons développé la notion de canal et de ses territoires correspondants : au canal, aux 92 communes traversées, au système d'alimentation... ce sont les territoires de vie liés au canal. Depuis 2018 sont développés des dispositifs pour la revitalisation et la vitalité des territoires dans les espaces publics pour la rénovation des bâtiments publics, pour la création de pôles « petite enfance », pour l'accessibilité des bâtiments publics, pour l'aménagement des espaces publics liés aux haltes nautiques, ... Ce sont 15 dispositifs que les uns et les autres ont développé depuis 2018.

4.4. Les acteurs de la gestion et la gouvernance du Bien

⇒ **MICKAEL COLIN, DIRECTEUR DE MISSION - CABINET GRAHAL**

Trois éléments clés du diagnostic que nous souhaitons partager avec vous :

- **Le besoin de clarifier et de conforter une gouvernance autour du Bien**

La complexité de la gouvernance liée notamment à l'étendue du Bien, il y a également le jeu des acteurs et le juste équilibre de la représentativité et d'opérationnalité de la gouvernance à trouver.

- **Travailler des indicateurs d'évaluation du plan de gestion**

L'évaluation fait partie de la gouvernance et c'est une attente de l'UNESCO. Le plan de gestion doit intégrer des indicateurs d'évaluation.

- **Les élections municipales de 2020 : le renouvellement de maillons locaux stratégiques**

Nous devons être en capacité pour la continuité de cette gouvernance de s'interroger sur la transmission aux acteurs sur ses habitudes de travail : comment forme-t-on les différentes personnalités qui nous rejoindront dans les prochains mois ?

Ce qui nous amène à la définition des objectifs stratégiques suivants :

- 11 – Développer une coopération scientifique et culturelle, nationale et internationale
- 12 – Consolider et mettre en œuvre une gouvernance efficiente et pérenne
- 13 – Promouvoir, faire vivre et transmettre la Valeur Universelle Exceptionnelle du canal du Midi

⇒ **LAURENT CYROT, DIRECTEUR DE PROJET CANAL DU MIDI - PREFECTURE OCCITANIE**

Pour la thématique acteurs et gouvernance, 9 actions ont été pré-identifiées, deux sont présentées lors de la plénière du matin, les suivantes lors de l'atelier de travail du lendemain.

- Action 26 - Intégrer la représentation citoyenne dans la gouvernance du système de gestion.

Il manque effectivement aujourd'hui dans le dispositif, l'association des citoyens. C'est une question que nous devons approfondir dans les mois à venir pour élargir notre cercle de réflexion et au passage, ce sera également l'occasion de clarifier le rôle des différentes instances de gouvernance du Bien.

- Action 31 - Mettre en place un observatoire permanent de la fréquentation et de l'économie touristique sur le canal.

Pour bien gouverner, il faut bien connaître. Cette action doit permettre d'avoir une connaissance de l'impact du canal sur le tourisme et sur l'économie touristique en générale. Si nous voulons agir efficacement sur ce sujet et vous aider à prendre des décisions, vous acteurs du canal, il faut connaître les retombées du canal sur le territoire.

4.5. Echanges avec la salle

HERVE BARO, PREMIER VICE-PRESIDENT – DEPARTEMENT DE L'AUDE

« Une première remarque sur la gestion de l'eau concernant un point soulevé par les élus de l'agglomération de Carcassonne lors du précédent comité de Bien : lors des dernières inondations, le canal du Midi a été victime de fortes dégradations dues aux inondations et il est apparu que l'ensemble des partenaires du canal du Midi devaient réfléchir à la question de l'écoulement des eaux en période de forte crue. C'est un élément extrêmement important qu'il conviendrait d'intégrer à la réflexion du plan de gestion. Une deuxième remarque concernant la gestion de l'immobilier, même si j'imagine que VNF y a déjà pensé, ce serait bien d'associer l'ensemble des territoires à cette réflexion, notamment les EPCI et les départements, car ils peuvent être intéressés par l'utilisation de ce bâti. Troisième remarque sur la question de l'automatisation. C'est un moyen d'optimiser le personnel pour VNF, mais il est important que conserver un caractère humain au canal du Midi, c'est un élément essentiel de l'avenir du bien et de son rayonnement. Dernier point, vous avez évoqué la question du contrat de destination. Là-dessus, la question de la continuité est évidente en matière hydraulique mais beaucoup moins en matière pédestre ou véloroute. Le département de l'Aude avec ses partenaires, l'Etat, la Région, les EPCI engage en 2020 un tronçon expérimental de véloroute de 25 km en limite avec le département de l'Hérault et le village d'Argens-Minervoies. Le temps passé sur la réflexion et les démarches administratives est maintenant révolu, et nous engageons aujourd'hui les travaux. Nous avons pris la maîtrise d'ouvrage de l'opération globale, en lien avec VNF : aménagement de la véloroute, confortement des berges et éventuellement replantation si besoin. Mais dès lors que nous avons annoncé ces travaux, nous avons des remontées parfaitement légitimes aux endroits où le chemin de halage est totalement impraticable. Nous sommes conscients que les budgets ne sont pas forcément tous au rendez-vous, en commençant par celui du département de l'Aude, mais il nous semble important de s'engager sur des travaux à minima, de structure du chemin de halage pour assurer une continuité dans un premier temps sans en assurer un même confort partout. Cette question a été soulevée lors d'un dernier comité stratégique, et le département de l'Aude interroge VNF sur le portage de ces opérations d'entretien sur la partie du linéaire la plus détériorée. Il y a une grande urgence à poser dès 2020, la base de l'intervention des uns et des autres pour qu'à minima, la continuité physique puisse être établie concrètement quand nous parlons de contrat de destination. Le département de l'Aude reste moteur sur ce sujet. »

HENRY BOUYSES, DIRECTEUR TERRITORIAL SUD-OUEST VOIES NAVIGABLES DE FRANCE (VNF)

« Quelques éléments de réponses sur la gestion de l'eau et la gestion des inondations. Si je devais faire court, je dirais que la gestion de l'eau fait partie des axes stratégiques du plan de gestion. Sur la gestion des inondations, je serai en revanche plus réservé : nous avons le sujet des compétences à organiser. Vous avez évoqué la situation rencontrée douloureusement dans le département de l'Aude l'an dernier, qui aurait pu se reproduire sur l'Hérault récemment et qui s'est produit sur la commune de Gardouch en 2018. Le canal du Midi a été construit il y a 350 ans dans un environnement où il n'y avait pas l'urbanisation qui s'est développée autour du canal du Midi et il n'y avait pas les effets du changement climatique, devant lesquels nous avons longtemps fermé les yeux, et qui sont de plus en plus palpables et avec des réalités tangibles depuis quelques années. Le canal du Midi a été réalisé à une époque et pour une fonction qui n'est pas celle de gérer les inondations d'aujourd'hui. C'est en ce sens que les recommandations de la mission d'inspection conjointe des Ministères de l'intérieur et de l'écologie à

la suite des crues dans l'Aude, indiquent qu'il s'agit pour l'Etat et pour les collectivités de prendre en charge la prévention contre les inondations et de le faire pour les zones autour du canal du Midi en lien avec VNF. C'est un sujet extrêmement important sur lequel nous sommes mobilisés et nous contribuons à la prévention contre les inondations. Nous avons un ouvrage qui peut concourir à prévenir les inondations soit en retenant les eaux, soit en facilitant leur écoulement. Ceci doit se faire dans une approche globale, ce qui n'exclut pas d'avoir des interventions ponctuelles d'urgence, nous en avons parlé avec le maire de Gardouch.

Sur la question de la continuité véloroute, c'est un sujet qui remonte déjà à quelques années, ce sont des usages qui se sont développés et pour lesquels la structure n'avait pas été prévue initialement et c'est pour cela que les collectivités s'impliquent dans les aménagements. Depuis 2019, nous avons travaillé étroitement avec l'ensemble des partenaires : Préfecture, DREAL, Région Occitanie, Département de l'Aude. Je les en remercie puisque ceci a permis de mener ensemble deux opérations qui auraient pu s'ignorer : à la fois la restauration de la voute arborée mais aussi l'aménagement de la véloroute. Un plan de financement qui mutualise la dépense publique a été mis en place. Comme l'a souligné M. BARO, cette démarche expérimentale suscite de nouvelles envies, et dès la semaine prochaine, des équipes vont parcourir le linéaire avec les partenaires pour vérifier, au plus près du terrain, la réalité de la situation et voir quelles sont les sections qui doivent être impérativement réaménagées. Nous souhaitons trouver les solutions qui vont permettre d'assurer une continuité cyclable et traiter les questions spécifiques de maîtrise d'ouvrage, de financement, de nature de travaux, d'autorisations administratives, de calendrier pour arriver à faire avancer les projets.

Concernant l'automatisation, nous travaillons également cela sans remettre en cause la présence humaine sur le canal. Dans ce qui a été présenté par Mme SANCHIS, il faut distinguer, d'une part ce qui relève de la modernisation de la gestion hydraulique (l'instrumentation, la pose de sondes, la captation de données pour assurer un suivi) et d'autre part l'automatisation des ouvrages hydrauliques (épanchoirs, déversoirs, prises d'eau). L'objectif est d'avoir une gestion coordonnée afin de mettre à disposition un point de situation sur un secteur sans avoir à contacter différentes équipes, différents agents pour obtenir les relevés. Cette opération de modernisation vise à donner rapidement accès à une information, afin de prendre des décisions avec une meilleure réactivité. Nous ne parlons donc pas de l'automatisation des ouvrages de franchissement des écluses, des ouvrages liés à la navigation. Sur ce sujet, notre approche est de vérifier que l'automatisation ne mette pas à mal l'âme du canal du Midi : il y aura toujours de la présence humaine associée à l'ouvrage du canal du Midi.

Enfin concernant le dernier point sur l'immobilier, je vous confirme que VNF a écrit à l'ensemble des partenaires (services de l'Etat, région, département, EPCI) pour expliquer la démarche engagée sans attendre la fin de la première phase d'étude propre à VNF. Cette première phase consiste à identifier les sites qui restent nécessaires aux besoins d'exploitation de VNF. Par la suite, nous souhaitons construire, avec les partenaires, les solutions qui répondent au mieux aux besoins des territoires. »

JEAN-MARC SAMUEL, FEDERATION AGIR POUR LE FLUVIAL

« Nous avons épluché le projet de plan de gestion et je pense que nous n'avons pas la même notion du mot canal : pour nous, acteurs du canal, le canal est avant tout une infrastructure de navigation de bateaux et de transport de passagers. Nous avons noté la quasi-absence des gens de l'eau. Le terme « gens de l'eau » est-il toujours présent dans les critères UNESCO ? Il nous semble qu'il y a les gens de l'eau d'avant et les gens de l'eau d'aujourd'hui qui sont les professionnels de transport de passagers, des opérateurs de tourisme, le potentiel de transport de marchandises. Je suis très heureux du soutien au fret et à l'innovation, mais globalement il y a une absence des gens du canal. Pourquoi nous ne sommes pas dans le comité de stratégique, dans la gouvernance du canal. Nous sommes les plus proches sachants de ce qu'est le canal avec VNF. Je reconnais le travail effectué, et on doit se féliciter du travail fait, mais il faut le faire avec nous, pour éviter de faire des erreurs, et aller dans le bon sens pour pérenniser les actions et cibler les investissements là où cela permettra de faire continuer à faire vivre le canal. »

⇒ **LAURENT CYROT, DIRECTEUR DE PROJET CANAL DU MIDI - PREFECTURE OCCITANIE**

« Les gens de l'eau ne sont pas complètement absents du plan de gestion, notamment dans le chapitre développement du territoire, où il est beaucoup question de navigation à côté du tourisme fluvial. J'ai eu l'occasion de le rappeler, le canal, malgré son grand âge, reste un canal navigué, exploité et les ouvrages fonctionnent comme l'a rappelé Henri BOUYSSÈS. C'est un point important, car nous pourrions avoir la volonté de penser que le canal est un objet touristique fabuleux, et que les gens pourraient visiter les écluses sans que les bateaux circulent. Dans le plan de gestion, il est clairement indiqué que le canal doit rester navigué d'où les enjeux liés à l'exploitation durable, liés à la ressource en eau, etc. Concernant les gens de l'eau, il y a une action spécifique (n°27) sur la mémoire des gens de l'eau. C'est un enjeu qui a émergé lors des discussions avec vous. Depuis les années 80, il y a une période transitoire avec une évolution très forte de la navigation sur le canal et il est important de conserver la mémoire de ceux qui ont connu l'exploitation importante du fret qui existait auparavant. C'est une action sur laquelle nous allons devoir travailler ensemble et voir comment nous avançons sur le sujet. De plus, si nous essayons de nous projeter dans l'avenir, le canal ne sera plus comme jadis, le fret n'est plus l'utilisation principale du canal. Cependant, nous avons inscrit une action sur le développement du fret dans le plan de gestion. Même si ce n'est plus l'activité principale du canal, cela nous paraissait important d'intégrer cela dans les enjeux climatiques futurs, les enjeux d'innovation autour du canal en tant qu'expérimentation au service des transitions. Il ne faut pas obérer l'avenir et le canal, au travers de son côté écologique sur le transport, a un rôle à jouer par rapport à la navigation mais aussi pour les mobilités douces le long du canal. C'est un enjeu qui est pris en compte dans la structure du plan de gestion et qui est intrinsèque au canal. J'ai bien noté qu'il fallait associer davantage les navigants. Vous êtes membres du comité de Bien et donc de la gouvernance, et vous êtes présents aujourd'hui. C'est un enjeu d'améliorer la gouvernance, cela fait partie des actions à mettre en place : impliquer la société civile, structurer le conseil scientifique, associer les socio-professionnels dont font partie les navigants. J'entends bien cette remarque, elle est prise en compte dans le plan de gestion et dans certaines actions, mais ces actions ne s'arrêtent pas à demain, il reste à les mettre en place, les suivre. Des expérimentations se font déjà, comme sur la métropole de Toulouse, qui va mettre en place un système d'évacuation des matériaux pour le futur chantier de la 3^{ème} ligne de métro sur le canal latéral à la Garonne. Nous allons forcément rester sur un marché de niche puisque l'activité économique principale est maintenant le

tourisme, mais nous devons continuer à travailler avec les collectivités sur les aménagements qui sont faits sur les abords, pour permettre le déchargement des marchandises sur les différentes communes, et trouver des donneurs d'ordre pour avoir un certain équilibre économique sur ce type de dispositif. »

OLIVIER GUERRA, MAIRE DE GARDOUCH, VICE-PRESIDENT DES TERRES DU LAURAGAIS

« Je souhaiterais répondre à Monsieur le directeur de VNF. Gardouch, au même titre que nos voisins de l'Aude un peu plus tard, a été durement touché par une inondation le 16 juillet 2018. Ma question porte sur les voutes, ces ouvrages d'art situés tout au long du linéaire du canal du Midi appartiennent au domaine de l'Etat. Ces ouvrages se doivent d'évacuer les eaux, mais également les rivières, les ruisseaux qui passent sous le canal du Midi. Il s'avère que, depuis 2012, la commune de Gardouch a interpellé les services de la préfecture, mais également les services de VNF, concernant des embâcles qui bouchent ces voutes. Après les inondations de 2018, un travail a été engagé avec les services de la préfecture et de VNF afin d'évaluer les conséquences des inondations et programmer certains travaux. Mais ces travaux n'ont pas été satisfaisants car ils se sont limités à l'ouvrage d'art mais les voutes sont toujours bouchées. La loi GEMAPI indique les propriétaires des ouvrages d'art se doivent de déboucher les voûtes. Ma question est donc de savoir quand est-ce que VNF va prendre en compte l'importance de déboucher ces voûtes afin de permettre une évacuation complète des eaux. Au-delà de Gardouch, est-ce qu'il y a un engagement fort de l'Etat afin de programmer les travaux d'entretien de ces voûtes et de ces ouvrages d'art ? »

⇒ **HENRY BOUYSESSE, DIRECTEUR TERRITORIAL SUD-OUEST VOIES NAVIGABLES DE FRANCE (VNF)**

« Le canal du Midi est une infrastructure qui longe des cours d'eau, comme l'Aude, et donc intercepte tous les cours d'eau perpendiculaires à l'affluent et au fleuve principal. Cela nous amène, en cas d'événements pluvieux exceptionnels, à des effets d'accumulation d'eau dans des points de traversée du canal où le dimensionnement est ce qu'il est depuis un certain nombre d'années avec des montées des eaux par endroit. Cela pourra nous amener, comme cela a été le cas il y a quelques semaines dans l'Hérault, à un apport massif d'eau provoqué par une rétention ou une rupture de remblais qui fait que l'eau rentre dans le canal qui encaisse jusqu'à sa limite d'encaissement et provoque des déversements à certains endroits. L'infrastructure n'est qu'un vecteur de déplacement de cette eau, des bassins versants jusqu'à la mer, elle ne génère pas d'eau en tant que tel. Le fonctionnement de la rivière génère des embâcles, ce ne sont donc pas les agents de VNF qui les génèrent. VNF est capable d'intervenir de façon exceptionnelle pour faire des curages complémentaires.

QUESTIONS POSEES PAR SMS VIA L'OUTIL TEXTIT

« *Qu'en est-il de la déconcentration des procédures administratives pour les travaux en site classé annoncée depuis 2017 ?* »

⇒ **NELLY VULCANO-GREULLET, CHEFFE DE PROJET CANAL DU MIDI - DREAL OCCITANIE**

« Concernant la déconcentration des procédures d'instruction, nous n'avons pas d'informations de planning à ce jour, c'est en cours. Cependant, l'instruction se fait en proximité via les pôles de compétences canal situés au sein des DDT de chaque département. Ce sont des instances qui regroupent les différents services de l'Etat qui peuvent intervenir dans l'instruction des projets et vous pouvez obtenir auprès d'eux tous les conseils et préconisations pour orienter vos projets d'aménagement et vos travaux pour qu'ils soient le plus qualitatifs possibles en termes d'intégrations

paysagère et architecturale. Le point d'entrée se fait par la DDT du département et les pôles canal se réunissent tous les 1 à 2 mois pour étudier les dossiers. »

PATRICK MAUGARD, MAIRE DE CASTELNAUDARY, VICE-PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE

« J'aurai trois remarques à faire, en complément d'Hervé BARO du département. La première concerne l'automatisation des ouvrages hydrauliques. Un certain nombre d'études ont été réalisées et je rejoins Hervé sur le problème humain : cela déshumanise les écluses et cela porte atteinte au caractère patrimonial du canal. L'Etat préserve ce patrimoine, mais en laissant automatiser les écluses, le patrimoine est selon moi, un peu mis à mal. Le deuxième point concerne la réflexion stratégique sur l'immobilier. Avant d'entreprendre cela, il faudrait remettre à niveau l'immobilier car un certain nombre de bâtiments et d'immeubles sont délabrés ou en ruine sur le long du canal. Les investisseurs ne sont donc pas intéressés par une session car le retour sur investissement n'est pas intéressant. En attendant, le patrimoine se délabre au bord du canal avec malheureusement la présence, sur Castelnaudary par exemple, d'immeubles fortement détériorés. Le troisième point concerne le cheminement à vélo sur le linéaire. Les usages ont évolué, et si le chemin de halage n'était pas fait pour les vélos, ils sont aujourd'hui très présents. Il y a un aspect touristique et économique extrêmement important qui nécessite des aménagements pour faciliter cette véloroute et assurer une continuité. Il y a eu une évolution importante, la navigation marchande a laissé la place à la navigation touristique et à l'itinérance. Le canal est d'ailleurs très envasé, nous avons parlé de la problématique des quantités d'eau à certains moments, mais il faut aussi parler de la qualité de l'eau. »

⇒ **LAURENT CYROT, DIRECTEUR DE PROJET CANAL DU MIDI - PREFECTURE OCCITANIE**

« Sur l'automatisation des ouvrages, je rappelle que l'action 6 ne concerne pas les écluses mais uniquement la gestion hydraulique pour optimiser la quantité d'eau utilisée. Ceci pourra être précisé dans le détail de l'action. Par ailleurs, il y a en parallèle un autre projet de VNF en cours, et qui dépasse le canal du midi, sur l'automatisation des écluses des canaux en général, et j'entends vos préoccupations et vos inquiétudes là-dessus. Il faut cependant prendre en compte le changement du fonctionnement d'un canal moderne, l'évolution du métier des éclusiers et les attentes des éclusiers eux-mêmes qui n'ont plus forcément envie de vivre sur leur lieu de travail comme c'était le cas avant. Nous devons trouver ensemble des solutions pour répondre à la fois aux demandes sociétales des éclusiers modernes, mais aussi à l'évolution du métier qui est inévitable. J'émet l'idée de considérer que, demain, la personne ne s'occupera pas uniquement de l'écluse : sur une partie de son temps, elle assurera la maintenance de l'écluse et les actions associées à l'écluse, et sur une autre partie, elle pourra guider les gens de passage, les renseigner sur le territoire avec un rôle d'animation du territoire. Il faudra alors différencier les activités qui relèvent de l'exploitation du canal, et celles qui relèvent de la promotion du territoire. Enfin, sur la question des bâtiments, notre objectif est d'éviter que les bâtiments tombent en ruine comme à certains endroits. Un message que nous répétons régulièrement avec VNF, c'est que nous ne préserverons les bâtiments que s'ils sont utilisés, occupés, s'il y a une utilité. C'est en effet très difficile de maintenir un bâtiment inutilisé et là aussi, les besoins du canal ont évolué et certains bâtiments sont devenus obsolètes. Cependant certains bâtiments sont très intéressants du point de vue patrimonial et nous devons arriver à leur trouver d'autres usages sans quoi nous n'arriverons pas à trouver les financements pour les rénover, les entretenir. C'est tout l'intérêt de la démarche qui est initiée par VNF, d'autant que le diagnostic met en lumière le besoin de cohérence sur l'aspect culturel, touristique, l'opportunité de développer des centres d'interprétations. De même, le plan de gestion évoque le souhait de faire mieux connaître les productions agricoles ou artisanales locales qui

peuvent nécessiter des infrastructures. Il faut donc saisir l'occasion d'avoir des bâtiments historiques intéressants qui peuvent héberger de nouvelles activités.

JACQUES OBERTI, MAIRE D'AYGUESVIVES, PRÉSIDENT DU SICOVAL

« Une remarque sur ce qui a été dit par M. CYROT : l'expérimentation de transport de gravats issus des travaux de la 3^{ème} ligne de métro via le canal est une volonté de Tisséo et de l'ensemble des territoires partenaires, et pas uniquement la volonté de Toulouse Métropole. Sur la question de la gouvernance, je souhaitais partager deux éléments. Premièrement, il y aura des renouvellements, en mars 2020, sur les communes et les intercommunalités, puis plus tard sur les départements et la région, puis ensuite sur le national. La vie démocratique de notre pays est ainsi faite de renouvellements, avec des programmes et la participation du citoyen aux choix pour l'avenir. Cela peut remettre en question le cheminement que nous avons réalisé et les projets initiés, mais c'est la vie démocratique, et l'Etat doit l'intégrer pleinement dans son agenda. Sans doute, il faudra prévoir, dans le semestre qui suivra mars 2020, une mise à niveau de tous les nouveaux élus sur ces questions, des sessions de formation ou d'immersion autour de la problématique du canal. Je travaille moi-même sur les projets du canal depuis 25 ans, et j'ai souvenir que nous avons vécu nous-même des changements de posture de l'Etat, voire même de VNF et nous arrivons maintenant à une certaine maturité du dialogue. Il y a certes des progrès à faire, mais nous avons vécu régulièrement ces alternances. Deuxièmement, sur la gouvernance et la place du citoyen, il y a différents niveaux. Quand on voit tout le travail réalisé, penser qu'impliquer les citoyens au pied levé serait productif, serait une erreur. Il existe des instances au niveau régional, le CESER, et nous avons sur les territoires des conseils de développement. Une démarche assez simple consisterait à interroger ces instances sur les futurs projets, parce que les citoyens ou les représentants socioprofessionnels qui y siègent s'inscrivent dans une durée à peu près équivalente à celle des élus, et nous aurons à cet égard des avis éclairés. En revanche, durant la mise en œuvre des projets, nous pourrions aller chercher des citoyens de notre territoire, susceptibles d'être concernés directement. C'est quand le citoyen est concerné directement, que l'on peut compter sur lui pour qu'il émette un avis. Bien évidemment, il faudra que nous soyons aidés car si on s'y prend mal, ces démarches-là peuvent être contre-productives. Dans le cadre de la gouvernance, il faudra avoir une certaine exigence, la région le fait déjà, et le département aussi, sur la conduite de projets et sur la considération du citoyen qui devra être associé dès le démarrage des projets. »

⇒ **MICKAËL COLIN, DIRECTEUR DE MISSION - CABINET GRAHAL**

« Pour répondre à M. OBERTI, et sans remettre en cause le fonctionnement de la vie en démocratie, il est en effet important d'avoir un temps de sensibilisation et d'appropriation des nouveaux élus. Sur la gouvernance, l'objectif est d'avoir un fonctionnement plus approfondi, mais avec l'identification des niveaux d'intervention de chacun. Il ne s'agit pas de mettre les citoyens à la place des élus. De même que le conseil scientifique évoqué précédemment, chaque acteur doit avoir un rôle précis, les élus doivent décider des financements par exemple. Un des enjeux de la participation citoyenne, c'est aussi la sensibilisation des populations et l'élargissement du cercle des personnes impliquées, l'émergence d'ambassadeurs du canal. Par exemple, sur le grand territoire des Climats du vignoble de Bourgogne, une action a été menée auprès des hôteliers avec une formation pour le personnel sur le Bien UNESCO, sa valeur patrimoniale. Un touriste arrive dans un hôtel en Bourgogne et le personnel est capable de lui parler de la Valeur Universelle Exceptionnelle du Bien, de ce qui a fait son classement. Pour prendre un autre exemple, sur le bassin minier du Nord-Pas de Calais, des clubs UNESCO sont mis en œuvre, en intégrant le public scolaire et tous les habitants intéressés par le bien. C'est tout cela aussi la mobilisation citoyenne, le canal est un bien pour les habitants et pour le monde entier. »

⇒ **LAURENT CYROT, DIRECTEUR DE PROJET CANAL DU MIDI - PREFECTURE OCCITANIE**

« Merci M. OBERTI pour vos propositions et les idées émises, et comme l'illustre M. COLIN sur d'autres sites, nous devons arriver à construire ensemble des initiatives sur le canal. »

JEAN-NOËL BADENAS, PRESIDENT COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD HERAULT

« Je voulais savoir si dans le plan de gestion, il était prévu que VNF s'occupe des berges, si c'était de sa compétence, ainsi que le dragage du canal. Aujourd'hui, les berges sont très dégradées sur le port de Capestang. Nous finançons les services autour du port, mais lorsque les berges se dégradent cela devient très compliqué pour nous. »

⇒ **HENRY BOUYSSSES, DIRECTEUR TERRITORIAL SUD-OUEST VOIES NAVIGABLES DE FRANCE (VNF)**

« Sur la question des berges, cela dépend des situations. Sur votre cas précis, nous l'avions évoqué ensemble au printemps avec Mme MILHAU puisque j'étais venu sur place. La maintenance des berges diffère selon qu'elles soient sur le linéaire général, ou dans des périmètres de concession portuaire comme c'est le cas de la partie des remblais que vous soulevez. Dans le cas d'une concession, le contrat prévoit des obligations respectives mutuelles. Nous savons que l'équilibre financier est toujours très difficile pour la gestion portuaire, et nous regardons précisément chaque situation pour voir comment nous pouvons concourir à financer une partie de la réfection des berges comme nous le faisons sur l'ensemble des concessions. »

QUESTIONS POSEES PAR SMS VIA L'OUTIL TEXTIT

« Pouvez-vous préciser les chiffres sur le total des revenus sur les péages navigation, les taxes de l'usage du Domaine Public Fluvial (DPF), la vente de l'eau pour l'irrigation (coûts et recettes), les coûts des infrastructures et la gestion de la distribution ? »

⇒ **HENRY BOUYSSSES, DIRECTEUR TERRITORIAL SUD-OUEST VOIES NAVIGABLES DE FRANCE (VNF)**

« Pour répondre aux questions reçues sur les chiffres, quelques éléments qui pourront éclairer tout le monde. Le budget de la direction territoriale VNF Sud-Ouest, qui exerce sur le canal des Deux-Mers, soit 500 km dont 280 km pour le canal du Midi, présente des dépenses de fonctionnement de 6 millions € par an et des recettes de fonctionnement sont de 3 millions €. Sur la part des recettes, les péages comptent pour 200 k€, la taxe hydraulique pour 800 k€, les redevances d'occupation domaniale pour 2 à 2,5 millions €. En investissement, nous sommes sur un budget de 18 millions € sur l'ensemble du canal de Deux-Mers, environ 10 millions € sur le canal du Midi et nous avons des contributions financières des collectivités territoriales. Concernant le canal du Midi, Thierry GUIMBAUD l'avait dit, il y a un niveau d'effort supérieur à la moyenne générale, une participation double par rapport à d'autres canaux gérés par VNF. Si nous regardons la partie charges de fonctionnement, achats de matériel, ensemble des prestations de fonctionnement, nous sommes sur 30 000 € par km par an pour le coût de maintenance de l'ouvrage. De plus, sur le canal du Midi, la problématique du chancre coloré du platane, nécessite des opérations structurantes, abatages, réfection des berges, replantation, qui représentent 40 000 € par km par an. Enfin, au niveau de la masse salariale, cela représente 7 millions € au niveau de VNF Sud-Ouest soit 30 000 € par km par an. Si nous additionnons, cela représente un total 100 000 € par km par an pour maintenir en bonne condition l'infrastructure.

EMILIE POUMIROL, CONSEILLERE DEPARTEMENTALE HAUTE-GARONNE

« D'abord, dans ce que vous venez de nous dire M. BOUYSSSES, nous comprenons mieux les difficultés et je dirais « la quadrature du cercle » pour vous entre vos budgets qui sont ridiculement bas par rapport à la masse de dossiers et de projets que nous avons. Je souhaitais revenir sur la gouvernance, et apporter le témoignage de ce qui a été réalisé au

niveau de la Haute-Garonne. Au niveau du conseil départemental, nous avons choisi de mener un travail à notre niveau et de porter une contribution au plan de gestion sur la partie où nous avons la compétence, c'est-à-dire de Ramonville jusqu'à l'aire de Port-Lauragais. Cette contribution répertorie un ensemble de projets et d'actions et nous souhaitons voir ensemble comment nous allons les hiérarchiser, les prioriser pour sécuriser leurs financements correspondants. Certains projets sont déjà pris en compte par la région, d'autres interventions le sont au travers des contrats de territoires que nous signons mais il y a des projets qui vont demander d'autres financements. Il est important que nous puissions avancer de façon pratique et pragmatique pour prioriser et faire avancer ces projets, qui vont de la modification et l'amélioration de l'aire de Port-Lauragais, au château de Bonrepos Riquet en passant par les sources du canal et le site de Revel. Sur la question de l'eau et de la quantité d'eau, je comprends bien le volet d'automatisation de la gestion de l'eau, mais je suis inquiète, comme mes collègues de l'Aude, sur l'automatisation des écluses et le risque de déshumanisation. Sur l'automatisation du contrôle de l'eau, nous avons prochainement un conseil d'administration de l'Institution des Eaux de la Montagne Noire (IEMN), et il nous semble important de mettre en place un groupe de travail spécifique avec l'IEMN sur la question des rigoles, de la gestion des réservoirs pour pouvoir faire des choix en matière de débit, en fonction des moments, des demandes des agriculteurs. »

⇒ **LAURENT CYROT, DIRECTEUR DE PROJET CANAL DU MIDI - PREFECTURE OCCITANIE**

« Par rapport à l'Institution des Eaux de la Montagne Noire, je vous confirme qu'ils ont été associés dès le début sur la question l'eau, une lettre de mission leur a été adressée par le préfet de l'Aude et c'est eux qui animent notamment des réunions interdistricts autour du canal du midi. Merci pour la contribution du département de la Haute-Garonne et cela permet de souligner un point que nous n'avons pas abordé, la question du jeu des échelles pour la gouvernance. Il y a la gouvernance au niveau régional mais le département joue un rôle très important pour coordonner les actions en proximité comme c'est le cas en Haute-Garonne, et comme cela peut-être aussi fait au niveau des intercommunalités comme par exemple au Sicoval, et plus largement sur d'autres EPCI et départements en dehors de la Haute-Garonne. Ces différents niveaux de gouvernance sont importants pour arriver à trouver des financements et permettre aux projets d'aboutir plus vite. »

MARIE-HELENE MAYEUX BOUCHARD, ADJOINTE AU MAIRE DE TOULOUSE, PRESIDENTE DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES DU CANAL DES DEUX-MERS

« Je suis ravie de tout ce que j'ai entendu, et je voulais souligner deux points importants : ne pas perdre de vue le côté patrimonial au niveau des écluses et remettre le fret fluvial. Sur la gouvernance, je souhaite que nous y soyons intégrés, tout comme les bateliers qui ont intérêt à être dans cette gouvernance. Je sais bien que nous n'avons pas beaucoup de budget mais nous sommes une certaine force de proposition, et nous sommes, un peu plus que d'autres, au contact de la population. »

HELENE GIRAL, REGION POUR LA REGION OCCITANIE/PYRENEES-MEDITERRANEE

« Je suis résolument optimiste, et les élus ici présents partagent ce sentiment, parce qu'un élu se doit d'être optimiste pour se projeter dans l'avenir, tout en restant réaliste. Par rapport à cet optimisme, je voudrai rappeler le chemin parcouru. Le canal du midi paraissait un dossier tellement compliqué à aborder mais à un moment, il y a eu une conjonction de planète, et notamment la création de la grande région Occitanie. Je voudrai aussi saluer le travail de Philippe MERCIER, au sein de la DRAC, qui nous a lancé le défi de maintenir l'inscription au patrimoine mondial quand la labellisation pouvait être menacée. Nous nous sommes mis au travail avec une méthode de co-construction, d'intelligence collective, et ce comité de Bien en est la preuve en permettant d'associer et de faire contribuer un maximum de monde,

avec ce jeu d'échelle, où chacun s'approprie le dossier avec intérêt et je dirai même avec passion. Parce que lorsque l'on est riverain du canal, on est passionné de ce patrimoine au-delà des enjeux environnementaux ou économiques. Bien sûr, c'est toujours perfectible, et au moment où il est beaucoup question de démocratie participative, c'est important que sur les territoires, les habitants mais aussi l'ensemble des acteurs qui font la vie de ce canal, s'approprient les enjeux. Nous devons avoir conscience qu'il y a des attentes et des exigences très fortes, et si nous devons faire rêver, nous n'avons pas le droit de décevoir. »

5. Atelier « Vecteur de développement des territoires »

5.1. Présentation des actions

Laurent CYROT, directeur de projet canal du Midi présente les 12 actions pour la thématique « Vecteur de développement des territoires » :

- **Action 13 : Définir une stratégie de définition et de valorisation de l'identité du Bien « canal du Midi »**
- **Action 14 : Engager des études préalables pour la mise en valeur des sites emblématiques du Bien**
- **Action 15 : Finaliser la stratégie portuaire et la mettre en œuvre pour une montée en gamme de l'offre**
- **Action 16 : Assurer la continuité cyclable le long du canal (véloroute V80 et V8)**
- **Action 17 : Valoriser l'économie locale des territoires du canal**
- **Action 18 : Inciter à la reconversion de la flotte commerciale existante (locations et promenades) pour développer la propulsion « zéro émission », la moderniser, et mieux l'intégrer**
- **Action 19 : Construire une politique incitative d'amélioration des bateaux stationnaires sur le canal et leur assurer un niveau suffisant de service**
- **Action 20 : Promouvoir le développement du fret**
- **Action 21 : Requalifier les espaces publics et développer les offres de service dans les territoires du canal**
- **Action 22 : Développer des actions exemplaires de restauration du petit patrimoine**
- **Action 23 : Valoriser la connaissance technique et historique du canal**
- **Action 24 : Bâtir une stratégie globale d'animation culturelle autour des valeurs du Bien canal du Midi, intégrant des événements « phares ».**

5.2. S'approprier et prioriser les actions

L'objectif de ce temps d'atelier en sous-groupe est de construire la meilleure main au regard des actions pré-identifiées pour la thématique « Vecteur de développement des territoires » et ainsi identifier la meilleure stratégie pour l'action de demain au regard de l'expertise des participants.

Ce temps permet aux participants de s'approprier et de comprendre les actions du plan de gestion à partir des différents supports mis à disposition (cartes à jouer, ébauche du plan de gestion, fiche récapitulative des actions travaillées).

Rappel des modalités de l'animation :

> Temps de travail en sous-groupes par table de 10 personnes

- Chaque groupe dispose d'un jeu de cartes action (12 cartes + 1 carte joker) correspondant aux actions présentées par Laurent CYROT pendant le temps 1 de l'atelier ;
- Les participants sont invités, de façon individuelle, à sélectionner les 3 cartes action qui répondent le mieux, selon eux, aux objectifs stratégiques de la thématique travaillée ;
- Les réponses sont centralisées par l'animateur sur un support de restitution pour ne retenir que le résultat global de l'ensemble des tables de jeu ;
- Un top 6 est projeté sur l'écran principal et commenté par l'animateur. **C'est ce top 6 qui sera travaillé dans le cadre d'un second temps participatif (cf. 5.4 Compléter et amender les actions du plan de gestion).**

5.3. Témoignage Nils BRUNET - Chemins de Compostelle

NILS BRUNET, DIRECTEUR DE L'ASSOCIATION DES CHEMINS DE COMPOSTELLE

Après une présentation du Bien UNESCO « Chemins de Saint Jacques de Compostelle », Nils BRUNET présente la charte d'accueil des chemins de Compostelle (marque, référentiel, réseau d'ambassadeurs. [Voir la vidéo de présentation de la charte.](#)

Nils BRUNET poursuit son exposé par la présentation du projet artistique et culturel « Fenêtres sur le paysage » (création d'œuvres d'art refuge, diffusion) et clôture en présentant rapidement l'Agence des Chemins de Compostelle (ACIR).

Le support de présentation de l'intervention de Monsieur BRUNET est annexé aux Actes de restitution.

5.4. Compléter et amender les actions du plan de gestion

Un jeu d'analyse et de mise en situation en sous-groupes intitulé « Les péniches » est proposé aux participants sur la base du top 6 identifié précédemment.

Ce temps contributif permet de définir les conditions et le chemin de la réussite ainsi que les leviers d'actions pour mettre en œuvre le top 6 des actions prioritaires dans le temps précédent.

Rappel des modalités de l'animation :

> Temps de travail en sous-groupes par table de 10 personnes

- Chaque table traite une action différente. 6 actions sont traitées correspondant aux 6 tables d'animation de l'après-midi ;
- Sur la base d'un support d'animation digital sur tablette et aidés des supports mis à disposition sur la table, les participants sont invités à identifier les vents porteurs, l'équipage, les freins et les étapes pour parvenir à la concrétisation de l'action travaillée ;
- A l'issue des 40 minutes d'animation, une restitution par table a été faite.

Vous trouverez ci-dessous les sortants de cet atelier :



Action 13 : Définir une stratégie de définition et de valorisation de l'identité du Bien « canal du Midi »

⇒ Une identité pour fédérer les acteurs et le territoire

Interroger les habitants, les riverains sur leur représentation du canal et faire émerger des dénominateurs communs. Associer largement les acteurs institutionnels : EPCI, communes riveraines, acteurs économiques et touristiques, VNF, navigants, Région, OT, CDT, CRT. L'identité doit représenter la diversité des lieux (parc linéaire, canal de la robine, système d'alimentation) et des différents enjeux territoriaux. Décliner l'identité sur une marque, une charte pour qu'elle soit reprise par l'ensemble de la signalétique et mise à disposition auprès des différents acteurs et des contenus publiés.

⇒ S'appuyer sur les fondamentaux du canal pour écrire une nouvelle histoire

Partir des éléments clés du classement au patrimoine mondial, de la valeur universelle exceptionnelle du bien. Aborder le point de vue historique, l'histoire de Riquet. Associer des créatifs et s'inscrire dans les valeurs actuelles pour ne pas rester uniquement sur un imaginaire du passé. Intégrer des éléments qui parlent autant aux riverains qu'à l'international.

⇒ Enquêter largement et prioriser sur les éléments clés

Réaliser une enquête de terrain, dépasser les visions locales en interrogeant les visiteurs. Définir un cadre, la problématique, les enjeux prioritaires. Centrer l'identité sur l'essence du canal du midi, ne pas multiplier les marques qui éloignent de l'objectif et de l'image du bien. Se focaliser sur les lieux emblématiques, ne pas s'éparpiller.

Action 14 : Engager des études préalables pour la mise en valeur des sites emblématiques du Bien

⇒ Répondre à une forte attente des territoires et des visiteurs

Des territoires en demande de valorisation de leurs sites. Associer largement l'ensemble des parties prenantes pour faire émerger des projets de territoire : les élus locaux, les associations patrimoniales, les habitants. Être pédagogique auprès du grand public qui perçoit le canal d'abord sur son volet naturel et paysager plutôt que sur le volet patrimonial.

⇒ Bâtir une stratégie patrimoniale et s'appuyer sur le mécénat

Mobiliser des donateurs ou des mécènes, plus sensibles à la restauration et la mise en valeur d'un ouvrage précis plutôt qu'à un soutien au canal dans sa globalité. Intégrer d'emblée la restauration des éléments clés de l'ouvrage qui est un préalable à une mise en valeur. Lancer des études patrimoniales préalables (conservation, état sanitaire...).

⇒ Améliorer l'accueil des visiteurs et les dispositifs interactifs

Mettre en accessibilité le site au regard de la fréquentation : accès aux véhicules, aux bus, aménagement de cheminement piétonnier. Montrer le fonctionnement de l'ouvrage (film d'animation, maquettes). Révéler l'histoire du site, ou un mode de fonctionnement (Schéma d'interprétation). Préciser les origines, les évolutions, la finalité de l'ouvrage.

Action 16 : Assurer la continuité cyclable le long du canal (véloroute V80 et V8)

⇒ Mettre en œuvre et coordonner un projet attendu

Répondre à un usage important et à une forte volonté politique. Associer les partenaires identifiés : Etat, Région, VNF, départements, EPCI. Intégrer la complexité administrative et les besoins budgétaires.

⇒ Utiliser ce projet comme levier de cohérence sur l'ensemble du linéaire

Mettre en cohérence cette action avec les autres opérations menées sur les berges et sur la voûte arborée. Coordonner les différentes maîtrises d'ouvrage qui interviennent sur le linéaire. Mettre en place une signalétique harmonisée pour l'ensemble du linéaire.

Action 17 : Valoriser l'économie locale des territoires du canal

⇒ Initier de nouvelles coopérations économiques avec le canal

Récréer le lien entre les productions locales et le canal, mettre en avant la diversité des filières tout le long du linéaire. Initier des animations pour la valorisation et la vente des productions locales, ces animations pouvant être couplées à des temps culturels. Dépasser la crainte de la concurrence territoriale et mettre les productions en réseau. Lier le canal aux marchés locaux de proximité. Communiquer sur l'itinérance de l'économie sur le canal.

⇒ Utiliser le potentiel du canal et de son bâti

Valoriser la circulation de produits locaux sur le canal, expérimenter le cabotage en tenant compte de la vitesse du canal et des infrastructures techniques. Intégrer les débouchés économiques dans la stratégie d'utilisation du bâti domanial : locaux pour productions locales, espaces boutique, sans pour autant dénaturer ce bâti.

⇒ S'engager sur un niveau de qualité

S'appuyer sur les filières qualités, les AOC existantes le long du canal, notamment dans le domaine viticole. Organiser les approvisionnements pour prendre en compte les fluctuations liées à la saisonnalité et notamment les fortes demandes en période estivale sur lesquelles il est important de répondre avec des produits locaux.

Action 21 : Requalifier les espaces publics et développer les offres de service dans les territoires du canal

⇒ Engager une démarche partenariale

Prendre en compte la multiplicité des usages autour du canal. Intégrer les usagers (riverains, piétons, cyclistes, navigants), les hommes et les femmes du canal, à ces projets. Développer le partenariat Etat, Région, VNF, EPCI, Communes. Faciliter la mise en œuvre opérationnelle des projets de requalification qui peuvent prendre du temps à aboutir, accompagner techniquement les projets, les élus.

⇒ Viser une image à la hauteur du bien

Valoriser l'important bâti présent tout le long du linéaire, le rendre accessible. Harmoniser la signalétique sur les espaces publics, depuis et vers le canal. Embellir et réduire les impacts négatifs à l'image du bien : bâti, maisons, parkings mal intégrés. Faire émerger une vision transversale des requalifications, assurer une continuité sans pour autant uniformiser les aménagements.

Action 24 : Bâtir une stratégie globale d'animation culturelle autour des valeurs du Bien canal du Midi, intégrant des évènements « phares »

⇒ Partager et mieux connaître les attendus autour de l'animation culturelle

Associer valorisation patrimoniale et dimension culturelle, cibler les attendus en termes d'animation culturelle en incluant les démarches de création artistique mais aussi des animations historiques reconstituant la vie du canal d'autrefois. Réaliser une enquête pour mieux connaître les attentes des visiteurs mais aussi des riverains. S'autoriser à implanter des œuvres contemporaines en lien avec le canal. Rendre la connaissance et les savoir-faire autour du canal facilement accessible pour susciter des créations culturelles qui s'inspirent d'éléments clés du canal.

⇒ Penser une stratégie adaptée à un linéaire

Créer une programmation culturelle qui inclut et valorise les événements existants. Réaliser un inventaire des animations existantes, allant au-delà des événements transverses déjà connus et en identifiant les actions ponctuelles. Réaliser un benchmark des stratégies d'animation de biens Unesco comme les chemins de Compostelle ou les fortifications Vauban.

⇒ Accompagner les porteurs de projet

Organiser des temps de rencontre entre les acteurs culturels pour favoriser les échanges et les partages de bonnes pratiques. Donner de la visibilité sur les dispositifs de financement culturel, faciliter les demandes des opérateurs autour de guichet unique et de coordination des partenaires institutionnels sans pour autant mettre fin à la diversité d'animations culturelles. Prévoir des accompagnements pluriannuels pour les événements phares et structurants.

6. Atelier « Ouvrage de génie civil et parc linéaire »

6.1. Présentation des actions

Laurent CYROT, directeur de projet canal du Midi présente les 12 actions pour la thématique « Ouvrage de génie civil et parc linéaire » :

- **Action 1 : Inventorier le patrimoine (attributs) du canal du Midi**
- **Action 2 : Lancer un état des lieux de l'état de conservation de certains ouvrages emblématiques du canal**
- **Action 3 : Maintenir et développer la connaissance documentaire sur le canal du Midi**
- **Action 4 : Étudier l'impact du changement climatique sur le canal du Midi**
- **Action 5 : Pérenniser l'observatoire de la qualité de l'eau**
- **Action 6 : Installer des dispositifs de mesure, et automatiser les ouvrages hydrauliques du canal pour suivre et optimiser les consommations d'eau**
- **Action 7 : Installer des dispositifs de collecte des déchets liquides et solides des bateaux**
- **Action 8 : Lancer une étude de définition de la stratégie d'utilisation du bâti domanial non utilisé pour l'exploitation du canal**

- **Action 9 : Lancer une réflexion sur l'adaptation des outils réglementaires sur la zone tampon, prenant en compte la réalité des enjeux des territoires**
- **Action 10 : Concilier le développement des territoires et la préservation des grands paysages du Bien**
- **Action 11 : Restaurer la voûte arborée du canal du Midi et les berges**
- **Action 12 : Intégrer les enjeux du canal du Midi dans la planification de l'aménagement du territoire**

6.2. S'approprier et prioriser les actions

L'objectif de ce temps d'atelier en sous-groupe est de construire la meilleure main au regard des actions pré-identifiées pour la thématique « Ouvrage de génie civil et parc linéaire » et ainsi identifier la meilleure stratégie pour l'action de demain au regard de l'expertise des participants.

Ce temps permet aux participants de s'approprier et de comprendre les actions du plan de gestion à partir des différents supports mis à disposition (cartes à jouer, ébauche du plan de gestion, fiche récapitulative des actions travaillées).

Rappel des modalités de l'animation :

> Temps de travail en sous-groupes par table de 10 personnes

- Chaque groupe dispose d'un jeu de cartes action (12 cartes + 1 carte joker) correspondant aux actions présentées par Laurent CYROT pendant le temps 1 de l'atelier ;
- Les participants sont invités, de façon individuelle, à sélectionner les 3 cartes action qui répondent le mieux, selon eux, aux objectifs stratégiques de la thématique travaillée ;
- Les réponses sont centralisées par l'animateur sur un support de restitution pour ne retenir que le résultat global de l'ensemble des tables de jeu ;
- Un top 3 est projeté sur l'écran principal et commenté par l'animateur. **C'est ce top 3 qui sera travaillé dans le cadre d'un second temps participatif (cf. 5.4 Compléter et amender les actions du plan de gestion).**

6.3. Témoignage Pierre ETCHEVERS – Météo France

PIERRE ETCHEVERS – RESPONSABLE DE DEPARTEMENT CHEZ METEO FRANCE

Après une présentation du constat du changement climatique à l'échelle planétaire, Pierre ETCHEVERS poursuit son exposé par un focus sur les observations faites en Occitanie depuis 20 ans et termine sa présentation par une projection du climat demain : scénarii d'évolution des températures, de la sécheresse des sols etc.

Le support de présentation de l'intervention de Monsieur ETCHEVERS est annexé aux Actes de restitution.

6.4. Compléter et amender les actions du plan de gestion

Un jeu d'analyse et de mise en situation en sous-groupes intitulé « Les péniches » est proposé aux participants sur la base du top 6 identifié précédemment.

Ce temps contributif permet de définir les conditions et le chemin de la réussite ainsi que les leviers d'actions pour mettre en œuvre le top 3 des actions prioritaires dans le temps précédent.

Rappel des modalités de l'animation :

> Temps de travail en sous-groupes par table de 10 personnes

- Chaque table traite une action différente. 3 actions sont traitées correspondant aux 3 tables d'animation ;
- Sur la base d'un support d'animation digital sur tablette et aidés des supports mis à disposition sur la table, les participants sont invités à identifier les vents porteurs, l'équipage, les freins et les étapes pour parvenir à la concrétisation de l'action travaillée ;
- A l'issue des 40 minutes d'animation, une restitution par table a été faite.

Vous trouverez ci-dessous les sortants de cet atelier :

Action 1 : Inventorier le patrimoine (attributs) du canal du Midi

⇒ Valoriser la richesse et la diversité du canal

Capter toute la richesse du patrimoine mais aussi l'esprit du canal. Qualifier le patrimoine : à restaurer, ne pas toucher, etc. Recueillir la mémoire du canal (urgence vis-à-vis des acteurs). Partager les priorités et les objectifs en s'appuyant sur un comité scientifique. Faire un travail de veille.

⇒ Travailler sur les échelles et associer un grand nombre d'acteurs

Définir une stratégie permettant de couvrir l'ensemble du linéaire, sans trop élargir le spectre pour ne pas perdre le sens. Mobiliser de nombreuses ressources : les scientifiques, les citoyens, des acteurs privés. Penser une gouvernance permettant d'associer une grande diversité d'acteurs.

⇒ Numériser et diffuser le savoir

Numériser les archives, notamment les archives de VNF et sécuriser leur conservation. Concevoir des supports grand public pour faciliter le partage de connaissances générales.

Action 8 : Lancer une étude de définition de la stratégie d'utilisation du bâti domanial non utilisé pour l'exploitation du canal

⇒ Mobiliser les acteurs et les porteurs de projet

Associer de nombreux porteurs de projets et répondre à la forte demande des usagers de voir de nouveaux services émerger. Communiquer auprès des socio-professionnels du tourisme et de l'hébergement pour augmenter les chances de trouver l'interlocuteur idoine. Concerter les projets avec l'ensemble des parties prenantes et avec les habitants. Capitaliser sur les projets réussis et ceux qui ont échoué. Ne pas s'interdire de faire du moderne avec du bâti patrimonial.

⇒ **Penser un dispositif technique efficient**

Prendre en compte la temporalité des procédures administratives et des porteurs de projet, associer les services de l'Etat bien en amont pour prendre en compte sa politique immobilière. Avoir un suivi de l'étude qui associe tous les partenaires pendant la durée du projet. Elaborer un guide méthodologique du porteur de projet. S'assurer d'une bonne évaluation du Bien par l'Etat.

Action 12 : Intégrer les enjeux du canal du Midi dans la planification de l'aménagement du territoire

⇒ **Accompagner techniquement les collectivités**

Mettre à disposition des outils pédagogiques, un mode d'emploi sur les différents niveaux de classement et de protection (site classé, zone sensible, zone tampon) et comment se traduit concrètement la protection pour les communes. Mettre en place un dispositif d'accompagnement pour aider les communes à modifier les documents d'urbanisme. Intégrer un volet incitatif pour réviser les PLU et PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal) en intégrant les aspects relatifs au canal du midi.

⇒ **Bâtir un partenariat avec les acteurs publics et privés de l'urbanisme**

Missionner les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) sur l'intégration canal du midi dans les documents d'urbanisme (comme cela se fait sur les opérations bourgs-centres entre la Région et les CAUE). Informer les agences d'urbanismes, les bureaux d'étude, les architectes sur les dispositifs spécifiques autour du canal du midi.

⇒ **Animer la charte paysagère et les partages de bonnes pratiques**

Programmer un comité de pilotage de la charte paysagère et partager les éléments techniques. Organiser des rencontres entre collectivités pour partager les démarches exemplaires et susciter une dynamique entre collectivités.

7. Atelier « Acteurs et gouvernance »

7.1. Présentation des actions

Laurent CYROT, directeur de projet canal du Midi présente les 9 actions pour la thématique « Acteurs et gouvernance » :

- **Action 25 : Créer un conseil scientifique pour le canal**
- **Action 26 : Intégrer la représentation citoyenne dans la gouvernance du système de gestion**
- **Action 27 : Organiser le recueil, la conservation et la valorisation de la mémoire vivante**
- **Action 28 : Réaliser un inventaire des objets et collections liées au Bien (localisation, statut/propriété)**
- **Action 29 : Maintenir une coordination des acteurs de l'eau**
- **Action 30 : Établir et diffuser un bilan annuel des flux d'eau**

- **Action 31 : Mettre en place un observatoire permanent de la fréquentation et de l'économie touristique sur le canal**
- **Action 32 : Développer la coopération avec des Biens similaires ou de la même époque**
- **Action 33 : Évaluer le plan de gestion**

7.2. S'approprier et prioriser les actions

L'objectif de ce temps d'atelier en sous-groupe est de construire la meilleure main au regard des actions pré-identifiées pour la thématique « Acteurs et gouvernance » et ainsi identifier la meilleure stratégie pour l'action de demain au regard de l'expertise des participants.

Ce temps permet aux participants de s'approprier et de comprendre les actions du plan de gestion à partir des différents supports mis à disposition (cartes à jouer, ébauche du plan de gestion imprimé et distribué au début du Comité de Bien, fiche récapitulative des actions travaillées).

Rappel des modalités de l'animation :

> Temps de travail en sous-groupes par table de 10 personnes

- Chaque groupe dispose d'un jeu de cartes action (9 cartes + 1 carte joker) correspondant aux actions présentées par Laurent CYROT pendant le temps 1 de l'atelier ;
- Les participants sont invités individuellement à sélectionner les 3 cartes action qui répondaient le mieux, selon eux, aux objectifs stratégiques de la thématique travaillée ;
- Le résultat des votes sont centralisées par l'animateur, pour chaque table, sur un support de restitution pour le résultat global de l'ensemble des tables de jeu ;
- Un top 3 est projeté sur l'écran principal et commenté par l'animateur. **C'est ce top 3 qui sera travaillé dans le cadre d'un second temps participatif (cf. 5.4 Compléter et amender les actions du plan de gestion).**

7.3. Témoignage Morgane COSTES-MARRE – Entente Causses-et-Cévennes

MORGANE COSTES-MARRE - DIRECTRICE DE L'ENTENTE CAUSSES ET CEVENNES

Après une présentation du Bien UNESCO « Causses et Cévennes », Morgane COSTES-MARRE présente les outils d'appropriation de la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) développés pour le grand public et le public scolaire ([Webdoc](#)) ainsi que le travail de thèse conduit sur le territoire des Causses et Cévennes. Elle poursuit son exposé par la présentation du conseil scientifique : son intérêt, les clés de réussite, les écueils,...

Le support de présentation de l'intervention de Madame COSTES-MARRE est annexé aux Actes de restitution.

7.4. Compléter et amender les actions du plan de gestion

Un jeu d'analyse et de mise en situation en sous-groupes intitulé « Les péniches » est proposé aux participants sur la base du top 6 identifié précédemment.

Ce temps contributif permet de définir les conditions et le chemin de la réussite ainsi que les leviers d'actions pour la mise en œuvre du top 3 des actions prioritaires dans le temps précédent.

Rappel des modalités de l'animation :

> Temps de travail en sous-groupes par table de 10 personnes

- Chaque table traite une action différente. 3 actions sont traitées correspondant au 3 tables d'animation ;
- Sur la base d'un support d'animation digital sur tablette et aidés des supports mis à disposition sur la table, les participants sont invités à identifier les vents porteurs, les acteurs à associer, les freins et les étapes pour parvenir à la concrétisation de l'action travaillée ;
- A l'issue des 40 minutes d'animation, une restitution par table a été faite.

Vous trouverez ci-dessous les sortants de ce temps contributif :

Action 25 : Créer un conseil scientifique pour le canal

⇒ Préciser le cadre de travail du conseil scientifique

Définir le rôle du conseil scientifique et élaborer une charte de fonctionnement et d'engagement moral. Etablir les champs scientifiques de recherche et établir la composition en fonction : historiens, ethnologues, ingénieurs experts en sciences techniques et sociales, artistes. Préserver les scientifiques d'éventuels conflits d'intérêt, préserver leur indépendance.

⇒ Impulser un fonctionnement dynamique

Bien élaborer le mode de désignation de la présidence : cooptation, présidence tournante... Faire émerger un noyau dur de scientifiques et d'experts à solliciter. Rythmer les rencontres du conseil scientifique afin de garantir une bonne mobilisation et une disponibilité des scientifiques. Penser la mixité des âges, anticiper les besoins de renouvellement. Constituer des « collègues experts » pour simplifier la mobilisation des scientifiques en fonction des domaines et des sujets.

⇒ Faciliter le dialogue et le partage des sujets de recherche

Instaurer des espaces de dialogue entre scientifiques et décideurs / élus. Partager les recherches du conseil scientifique pour éclairer la gouvernance du canal et les priorités à mettre en œuvre.

Action 26 : Intégrer la représentation citoyenne dans la gouvernance du système de gestion

⇒ Faire émerger une vision globale auprès des citoyens

Mobiliser les structures de représentation existantes (CODEV, tissu associatif, experts) mises en place pour représenter et mobiliser les citoyens sur d'autres projets. S'assurer d'une représentativité sur l'ensemble du linéaire et travailler sur des enjeux transversaux pour que les acteurs aient une vision globale. Favoriser l'expression des besoins des différents territoires. Rester pédagogique pour permettre une appropriation des enjeux et des sujets par le plus grand nombre. Aller chercher les contributions de la majorité silencieuse et ne pas s'arrêter aux représentants institutionnalisés.

⇒ Faire vivre la mémoire du canal et partager les nouveaux usages

Mobiliser l'esprit canal et les expériences, les expertises d'usage des riverains et des passionnés du canal. Faciliter l'expression des personnalités qui incarnent la mémoire vivante du canal. Soutenir la circulation de la connaissance sur le canal et ses enjeux. Solliciter les citoyens sur différentes thématiques : tourisme, culture, gestion des déchets, contribution au pré-inventaire.

⇒ Prendre en compte les contraintes d'une telle représentation

Bien définir l'implication citoyenne et expliquer le cadre de cette représentation pour faciliter un accueil favorable. Concevoir une représentation sur un territoire large tout en assurant la possibilité de pouvoir déployer des actions en proximité. Veiller à prévenir les éventuels conflits d'intérêt liés à la diversité des usagers. Garantir une continuité de la représentation au-delà du calendrier électoral et du renouvellement des élus.

Action 31 : Mettre en place un observatoire permanent de la fréquentation et de l'économie touristique sur le canal

⇒ Définir les indicateurs et les outils permettant de mesurer et d'analyser les données

Harmoniser les méthodes de comptage de visiteurs entre les différents acteurs (Office de Tourisme, Comité Départemental du Tourisme, Comité Régional du Tourisme) et avoir des outils de traitement en commun. Sur le tourisme fluvial, ne pas compter uniquement le flux de bateaux, mais le nombre de touristes, le nombre de nuitées, etc. Définir le périmètre géographique étudié. Prendre en compte les contraintes du règlement général sur la protection des données (RGPD/CNIL). Imaginer des indicateurs relatifs aux produits et services touristiques, définir les impacts directs et indirects de ces activités, mesurer la chaîne de valeur complète et analyser ce qui a de la valeur pour le visiteur.

⇒ Fédérer les acteurs et faire évoluer les pratiques, instaurer une culture de l'évaluation

Assurer un retour aux opérateurs qui partagent leurs données. Valoriser les indicateurs et les chiffres auprès des acteurs pour leur montrer l'intérêt de mieux connaître leurs clientèles, leurs pratiques pour les inciter à partager leurs propres chiffres et à adapter leur offre touristique. Associer les comités d'itinéraires V80 et V8 qui réalisent aussi des comptages. Réaliser un benchmark des observatoires existants sur d'autres sites (Amsterdam, Canada...). Réaliser des enquêtes quantitatives et qualitatives de l'activité touristique.

⇒ Initier une stratégie digitale

Développer une application mobile permettant de donner des informations touristiques sur les différents lieux du canal et mesurer les activités des visiteurs (exemple de l'application

mobile sur les châteaux cathares). Multiplier les itinéraires incluant des activités de géocaching.

8. Clôture

LAURENT CYROT, DIRECTEUR DE PROJET « CANAL DU MIDI » - PREFECTURE DE LA REGION OCCITANIE

Je voulais d'abord remercier chaleureusement tous les participants à ces journées d'ateliers thématiques autour du plan de gestion pour le canal du Midi. Le travail se poursuit, ce 4^{ème} comité de Bien est un point d'étape important qui nous a permis de partager les éléments clés du diagnostic, les grands enseignements des ateliers thématiques conduits au printemps ainsi que les arbitrages du comité de pilotage du 8 novembre. Nous avons pu échanger autour des 33 actions pré-identifiées pour le plan de gestion, pour poursuivre la démarche de co-construction du plan de gestion. Trois temps de co-construction vous ont été proposés : ils avaient pour objectifs de présenter les 33 actions pré-identifiées pour le plan de gestion, de vous permettre de vous les approprier, de les comprendre et enfin pour partie, de les compléter. Pour la suite, nous avançons comme prévu, le calendrier présenté en février 2019, sera tenu, avec une approbation du plan de gestion à mi-2020. Avant cela, il va y avoir la consultation au niveau national, il faut solliciter l'avis des Ministères de la Culture et de l'Ecologie notamment et puis le document sera transmis au centre du patrimoine mondial de l'UNESCO. Le document sera approuvé formellement par le préfet de la Région Occitanie, Nous reviendrons vers les membres du Comité de Bien à l'automne pour vous présenter les nouveaux arbitrages et les prochaines étapes.